



VILLE DU PRADET

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20240909-24-DCM-DGS-095-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'INCLUSION DE JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Entre les soussignés

La Mairie du PRADET ayant son siège Parc Victor Cravéro, av.1^{ère} DFL 83220 LE PRADET, représentée par son Maire, Hervé STASSINOS agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal N°

ET

D'une part,

Le Dispositif BELL'ESTELLO situé 580, Boulevard de Lattre de Tassigny, 83220 LE PRADET représenté par M. Frédéric BABOULAZ en sa qualité de directeur,

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Exposé préalable

Dans le cadre de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, la Ville du Pradet souhaite développer et organiser cet accueil inclusif au sein des actions portées par le service municipal sport et jeunesse.

Pour ce faire, elle collabore et contractualise avec le Dispositif BELL'ESTELLO. La présente convention a pour objet d'en fixer les modalités.

Article 1 – ACTIONS MUNICIPALES CONCERNÉES

Les activités municipales favorisant l'inclusion des enfants et des jeunes sont :

- les stages sportifs
- les stages nautiques
- le « Pass'Sport Ados »

Article 2 – DATE, LIEU ET HORAIRES

Un groupe d'enfants du Dispositif BELL'ESTELLO pourra participer à certaines activités sportives et aux temps informels des activités citées précédemment pendant :

- les stages sportifs municipaux des vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps,



VILLE DU PRADET

- les stages nautiques d'été,
- les mercredis hors vacances scolaires du **PASS'SPORT ADOS**.

Les groupes sont accueillis au complexe sportif du Pradet.

Article 3 – ENCADREMENT ET CONSTITUTION DU GROUPE

Le service sport de la commune fixe chaque année un calendrier prévisionnel de la participation des groupes de l'IME aux actions municipales susmentionnées.

Il adressera en amont de chaque période un projet de programme d'activités à l'établissement.

Le Dispositif BELL'ESTELLO établit alors une liste nominative de quatre à huit jeunes âgés de 7 à 14 ans et la transmet au service sport et jeunesse, au plus tard 10 jours avant la date du stage.

Un temps de concertation entre les éducateurs de Bel Estello et ceux de la commune sera programmé préalablement à la période d'activité afin d'adapter le programme aux compétences des enfants.

Le groupe de jeunes du Dispositif BELL'ESTELLO sera encadré par un professeur Activités Physiques Adaptées et un éducateur spécialisé de l'Institut pendant toute la durée de l'action.

Article 4 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Pendant la semaine d'inclusion, les jeunes du Dispositif BELL'ESTELLO demeureront sous l'entière responsabilité des encadrants de l'établissement.

Le groupe sera couvert par une assurance en responsabilité civile et individuelle accident du Dispositif BELL'ESTELLO.

Article 5 – FINANCEMENT

Ce partenariat s'effectue sans contrepartie financière.

Le Dispositif BELL'ESTELLO prendra à sa charge les entrées payantes des animations inscrites au programme des stages sportifs, nautiques et du Pass'Sport Ados ainsi que les déplacements et les transports des jeunes du Dispositif BELL'ESTELLO indépendamment du transport de la commune.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois années à compter de sa signature.



VILLE DU PRADET

Article 7 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations réciproques convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'autre par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention pourra faire l'objet d'une dénonciation pour toute autre raison avec un préavis de 1 (un) mois.

Article 8 - Litige

En cas de litige à l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Toulon.

Fait à Le Pradet le2024.

En deux exemplaires originaux.

LA COMMUNE

M. Le Maire

Hervé STASSINOS

LE PRENEUR

M. Le Directeur

**Dispositif BELL'ESTELLO
M. Frédéric BABOULAZ**